

Fort-de-France, le 6 juin 2020

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires

La Martinique connaît comme l'ensemble du territoire national et le monde entier, une crise sanitaire sans précédent, liée à l'épidémie du coronavirus COVID-19.

Grâce au bon respect des mesures de confinement, nous connaissons une situation sanitaire tenue qui nous permet d'engager le territoire, classé en zone verte, dans la démarche actuelle de déconfinement progressif.

Dans ce cadre, s'inscrivent la réouverture des établissements scolaires et la reprise des enseignements en présentiel sur la base du volontariat des familles qui souhaitent le retour des enfants dans les établissements.

Dès le 16 mars, des efforts importants ont été mis en œuvre sur le terrain pour permettre l'accueil dans les établissements scolaires des enfants des soignants et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

En outre, depuis la mi-mai, des initiatives pionnières ont été mises en place dans différentes communes. Elles ont permis de mettre en œuvre le protocole sanitaire en toute sécurité pour les enfants et les personnels qui retournent dans les établissements et vérifier que tous les équipements sont disponibles sur le territoire.

A ce jour, aucun cas de contamination au COVID-19 n'a été recensé en lien direct ou indirect avec la fréquentation de ces établissements scolaires.

Dans ce contexte, rien ne s'oppose à l'accueil des élèves de maternelle et élémentaire, obligatoire dès l'âge de trois ans. C'est ce qu'ont rappelé des décisions de justice récentes sur recours de parents d'élèves réclamant l'ouverture des écoles (ex ordonnance juge référé, TA de Basse-Terre, 5 juin 2020).

Pour ces raisons, nous vous demandons à présent de permettre la réouverture de toutes les écoles de votre commune, à minima pendant une quinzaine de jours complète d'ici la fin de l'année scolaire pour permettre le retour dans les établissements de tous les acteurs de l'éducation : parents, enfants, enseignants, personnels administratifs et techniques. C'est un des éléments clés de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020. Celle-ci ne se passera bien en effet que si nous avons collectivement testé la mise en œuvre des nouvelles organisations dès juin.

Pour ces réouvertures, vous pourrez solliciter le concours des inspecteurs de circonscription et, en cas de difficulté spécifique, l'inspectrice santé et sécurité au travail (ISST) et le conseiller prévention du rectorat pourront être sollicités.

Nous vous remercions par avance de votre mobilisation sur ce sujet sensible.

  
Le Préfet de la Martinique  
Stanislas CAZELLES

